



*Laissez votre argent travailler pour vous*

## LA GESTION SOUS MANDAT

### QU'EST-CE QUE LA GESTION SOUS MANDAT ?

En choisissant la gestion sous mandat vous déléguez la gestion de votre portefeuille de placement à nos experts selon des critères que vous prédéfinissez ensemble.

En vue d'atteindre vos objectifs de rendement, **ABC CO** effectuera pour votre compte en toute autonomie et dans le strict respect des règles déontologiques, toutes les négociations d'actions, d'obligations, de fonds communs de placement et de bons du Trésor sur le marché financier de l'UEMOA.



### LES AVANTAGES

01

Tranquillité d'esprit avec votre disposition un gestionnaire de portefeuille dédié en charge de prendre les décisions de placements et de faire fructifier votre capital en toute sérénité en fonction de vos objectifs d'investissement.

02

Gestion professionnelle dynamique et adaptable à l'évolution de vos besoins et / ou objectifs avec les stratégies de placement personnalisées.

03

Transparence en plus de pouvoir suivre votre portefeuille en ligne. Vous recevrez vos relevés de comptes à une fréquence régulière et / ou sur demande.

04

Objectif de rendement défini à la signature du contrat

### LES CONDITIONS D'ACCES A CE TYPE DE GESTION

- ▶ Ouverture d'un compte-titre dans nos livres
- ▶ Durée du contrat : d'Un (1) an renouvelable
- ▶ Montant minimum requis personne physique / morale : Cinquante millions (50.000.000) de FCFA
- ▶ Des frais de gestion sont applicables